

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

L'exploitation est orientée vers la production de lait et avicole (volailles de chair en agriculture biologique).
Pas de modification des effectifs animaux, ni de la conduite des troupeaux.
Pas de modification de la gestion des effluents de leur stockage ni de l'épandage.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Projet de construction de 5 abris volailles situés sur le parcours avicole avec couverture en panneaux photovoltaïques.
Les objectifs sont de favoriser l'utilisation de l'ensemble du parcours par les animaux et de produire de l'énergie renouvelable.
Une déclaration de modification a été déposée le 19/07/2021 pour le même projet mais avec 4 abris volailles. Le projet a évolué et le demandeur envisage la mise en place de 5 abris volailles. Cette déclaration de modification de l'installation annule et remplace celle du 19/07/2021.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC JANE0	
LIEU DIT LA HAUTE RIVAUDIERE	
49440	ANGRIE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

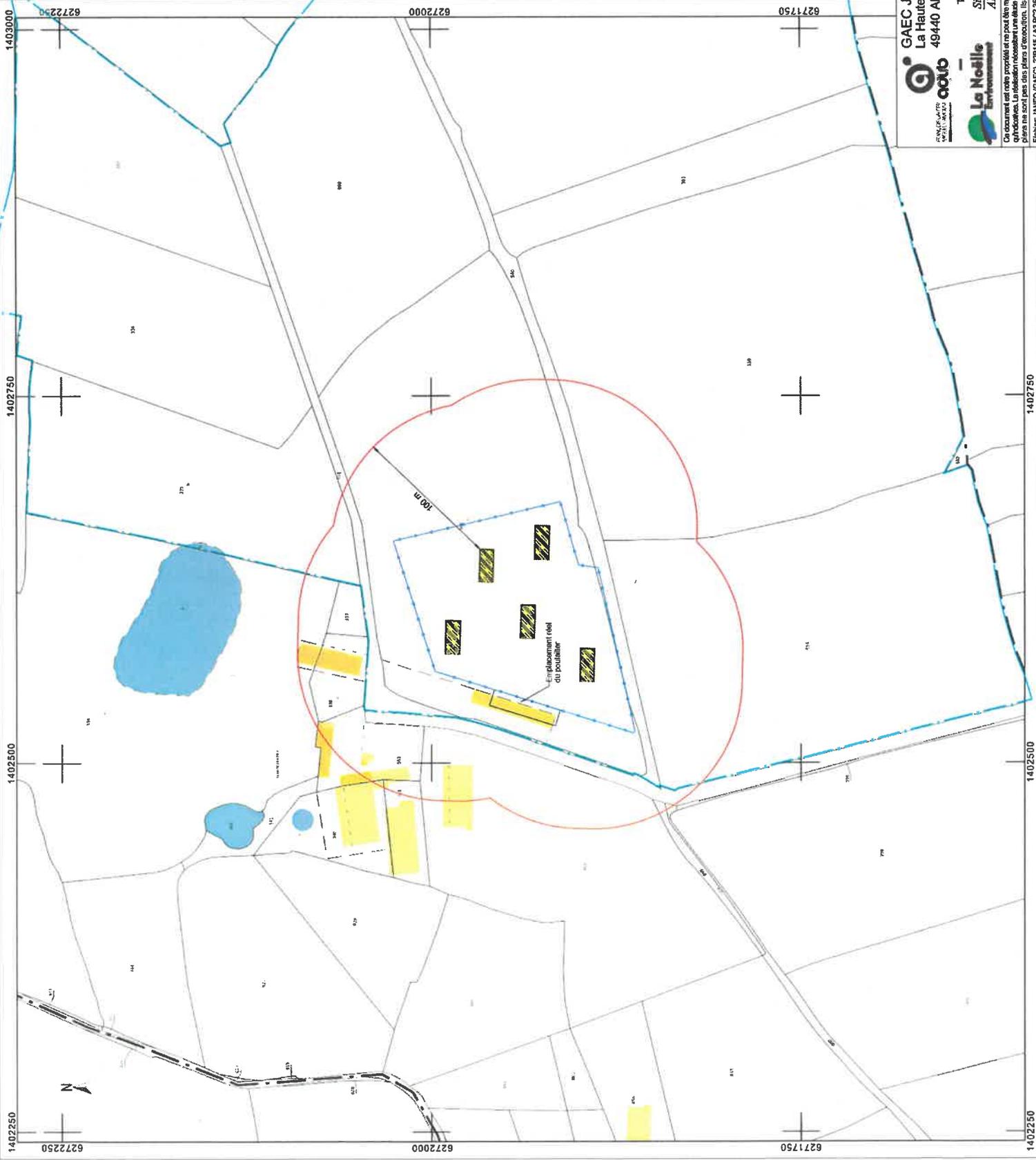
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE ANGRIE SECTION B



LEGENDE

- Limite de parc
- x—x—x—x— Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- - - - - Limite de feuille cadastrale
- - - - - Limite de section cadastrale
- +—+—+—+— Limite de commune
- ++—++—++—++ Limite de département



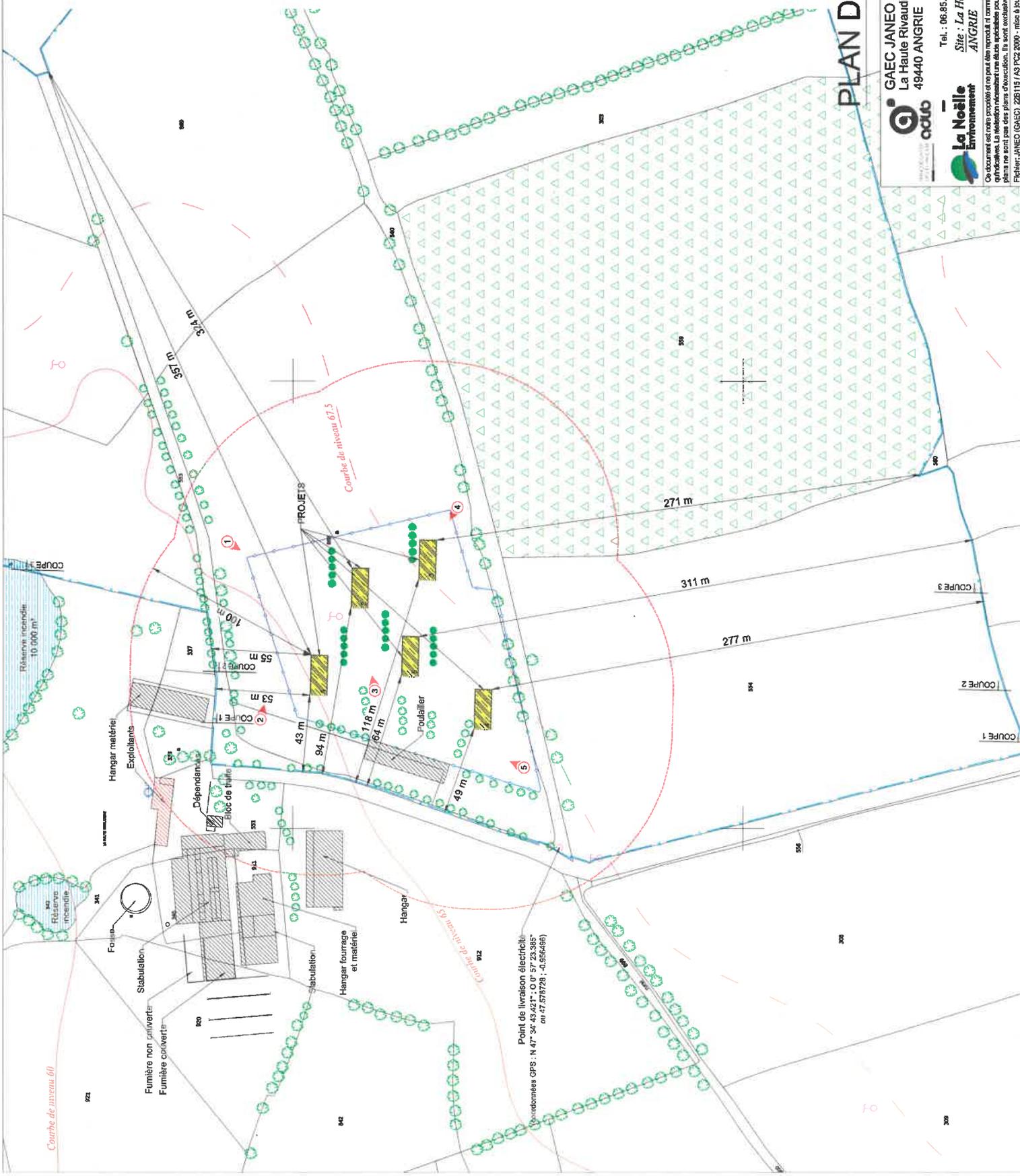
DATE	
CRÉÉ	23.02.22 FC
Modifié	
N° F.V.	22B115
Phase	PC2
Plan n°	2
Ech.	1:2500

GAEIC JANEO
 La Haute Rivaudière
 49440 ANGRIE
 Tel. : 06.85.59.32.82
Site : La Haute Rivaudière - 49440 ANGRIE

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les codes ou références ne sont qu'indicatifs. La réalisation nécessite une étude préalable pour le bilan et les supports, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
 Fichier: JANEO (GAEIC)_22B115/A3 PC2 2500 cadastre - mise à jour: 21/03/2022

LEGENDE

-  Bâtiments
-  Habitations les plus proches
-  Projet
-  Panneaux photovoltaïques
-  Limite d'unité foncière
-  Courbe de niveau
-  Limite de parc
-  Zone enherbée
-  Zone boisée
-  Emplacement photo
-  Arbre
-  Puits
-  Forage
-  Borne incendie
-  Haie



PLAN DE MASSE ELARGI

DATE	23.02.22	FC
Coord.	228115	PC2
N° F.V.	228115	PC2
Plan n°	3	
Ech.	1:2000	

GAEC JANEQ
 La Haute Rivaudière
 49440 ANGRIE
 Tel. : 06.85.59.32.62
 Site : La Haute Rivaudière - 49440 ANGRIE

La Noëlle Environnement
 Ce document est communiqué en vertu de la loi n° 2004-570 du 9 juin 2004 relative à l'accès à l'information. Les données contenues dans ce document sont la propriété de La Noëlle Environnement. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de La Noëlle Environnement est formellement interdite. La responsabilité de l'exactitude des données et des informations contenues dans ce document appartient à La Noëlle Environnement. Les présentes plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construction.
 Fichier: JANEQ_GAEC_228115_A3_PC2_2000 - mise à jour: 21/03/2022

